

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE- DU-RICHELIEU, À L'EFFET QUE :

Le règlement numéro 32-23-39.1, intitulé : « Règlement numéro 32-23-39.1 modifiant le Règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'aménagement révisé afin d'intégrer une nouvelle cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain à Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu et de modifier les dispositions normatives applicables dans ces zones », a été adopté par les membres du Conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu lors de la séance ordinaire du 20 février 2024.

Le règlement a pour objet de:

- Remplacer les cartes actuelles des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain couvrant une partie du territoire des municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu, par de nouvelles cartes préparées par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).
- Ajouter cinq nouvelles cartes de zones potentiellement exposées aux glissements de terrain de nouvelles parties du territoire des municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu, préparées par le MTMD.
- Modifier le cadre normatif élaboré par le ministère de la Sécurité publique du Québec, applicable aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

Ces modifications visent notamment à assurer la sécurité des personnes et la protection des biens dans la prise en compte des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain. Elles sont exigées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

L'avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 22 août 2023.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement est entré en vigueur le 29 avril 2024.

Pour plus de détails sur son contenu, une copie du règlement numéro 32-23-39.1 est disponible, pour consultation au siège social de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, sis au 255, boulevard Laurier, bureau 100, McMasterville (Québec) J3G 0B7.

Une version électronique téléchargeable du règlement est également disponible à l'adresse Internet suivante : <https://www.mrcvr.ca/documentation/reglements-politiques/>

DONNÉ À MCMASTERVILLE, CE SIXIÈME (6^E) JOUR DU MOIS DE MAI (05) DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024).

(Signé)
Evelyne D'Avignon
Directrice générale et greffière-trésorière